



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Clarebout Potatoes - Deulemont

Question orale n° 1133

Texte de la question

Mme Brigitte Liso alerte Mme la ministre de la transition écologique sur un projet inquiétant qui concerne sa circonscription. Il s'agit de l'extension de l'usine belge Clarebout Potatoes, qui est spécialisée dans la fabrication de produits surgelés à base de pommes de terre. Ce projet vise construire et à exploiter un deuxième congélateur automatique sur la commune belge de Comines Warneton, face au village de Deûlémont, côté français. Cette installation viendrait compléter un premier congélateur aux dimensions identiques et dont l'exploitation a déjà suscité de nombreuses réactions et la situation est très préoccupante. En effet, depuis plus de cinq ans de nombreux riverains, élus et associations sont mobilisés contre les multiples dégâts causés par l'usine belge. Parmi les plus marquants figurent des incendies, deux accidents de travail mortels, des rejets graisseux directement dans la Lys, et d'autres troubles à l'environnement. Pour le seul mois de mai 2020, l'association belge Comines-Warneton Environnement recensait 87 cas de nuisances, sonores ou olfactives, dans le secteur de l'usine ! Face à cette situation plusieurs élus belges et français ont eu l'occasion de s'exprimer à ce sujet. Quel que soit leur appartenance politique, ils sont unanimes et y sont fermement opposés. Mme la Députée les comprend. Cette extension impliquerait l'aménagement d'une plateforme portuaire en béton située dans une zone humide d'un parc. Il s'agit assurément d'un schéma difficilement compréhensible d'autant qu'il serait financé par l'Union européenne à travers un fonds FEDER. Pourtant, d'autres projets européens dans la même région ont pour objectif de valoriser des espaces naturels ou d'aménager des zones humides, comme c'est le cas à Deûlémont. Ce projet lui paraît être un véritable danger pour l'environnement, pour la biodiversité et pour la protection de la Lys et de la Deûle. Par ailleurs, il convient de noter que ce manque de considération environnementale a entraîné deux refus majeurs à l'encontre de Clarebout Potatoes. Le premier émanant du Service Public de Wallonie en décembre 2014, et le second de la préfecture du Nord, et donc de l'État lui-même, en juillet 2017. Malgré ces refus, le projet de ce second congélateur devrait bien se concrétiser dans les prochains mois. Mme la députée le regrette. C'est pourquoi elle est fermement et totalement opposée à cette initiative, pour le bien de l'environnement et pour la santé de tous. Aujourd'hui, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer la position du Gouvernement sur ce dossier majeur qui, au-delà de sa circonscription, concerne tout un territoire transfrontalier. Il en va de la crédibilité de l'Union européenne en matière de stratégie environnementale et de la cohérence des politiques publiques.

Texte de la réponse

EXTENSION DE L'USINE BELGE CLAREBOUT POTATOES

Mme la présidente. La parole est à Mme Brigitte Liso, pour exposer sa question, n° 1133, relative à l'extension de l'usine belge Clarebout Potatoes.

Mme Brigitte Liso. L'extension de l'usine belge Clarebout Potatoes, spécialisée dans la production de frites surgelées, est un projet écologiquement préoccupant. Il vise à construire et à exploiter un deuxième congélateur, dont les dimensions, qui ont leur importance, sont 138 mètres de long, 81 mètres de largeur et 32 mètres de hauteur, dans la commune belge de Comines-Warneton, face au village de Deûlémont, côté

français.

Cette installation complèterait l'exploitation d'un premier congélateur, qui avait déjà suscité de nombreuses réactions négatives. En effet, de nombreux riverains, élus et associations se sont mobilisés contre les multiples dégâts causés par l'usine belge : parmi les plus marquants figurent des incendies, des accidents de travail mortels, des rejets graisseux directement dans la Lys et d'autres troubles à l'environnement. Pour le seul mois de mai 2020, quatre-vingt-sept cas de nuisances, sonores ou olfactives, ont été constatés dans le secteur de l'usine.

Face à cette situation, plusieurs élus belges et français se sont fermement opposés à cette extension, qui impliquerait l'aménagement d'une plateforme portuaire en béton située dans une zone humide. Le projet serait financé par l'Union européenne, à travers le FEDER – fonds européen de développement régional –, pendant que d'autres projets soutenus par le FEDER visent à valoriser des espaces naturels côté français : il y a là de l'incohérence !

Par ailleurs, il convient de noter que le manque de considération environnementale a entraîné deux refus majeurs opposés à Clarebout Potatoes : le premier a émané du service public de Wallonie en décembre 2014 et le second de la préfecture du Nord, donc de l'État, en juillet 2017. Malgré ces refus, le projet du second congélateur devrait bien se concrétiser dans les prochains mois, ce que je regrette.

Quelle est la position du Gouvernement sur ce dossier qui concerne, au-delà de ma circonscription, tout le territoire transfrontalier ? Il y va de la crédibilité de l'Union européenne en matière de stratégie environnementale et de la cohérence des politiques publiques.

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée du logement.

Mme Emmanuelle Wargon, ministre déléguée chargée du logement. Madame la députée, vous avez interrogé Mme Barbara Pompili, ministre de la transition écologique, qui ne peut être présente et m'a chargée de vous répondre.

Le projet d'extension du site industriel Clarebout à Comines-Warneton, en Belgique, a donné lieu à de nombreux échanges entre les autorités françaises et belges depuis le premier refus, formulé par les autorités belges, par arrêté du 8 novembre 2017. Les autorités françaises, consultées dans le cadre de la convention d'Espoo, avaient déjà donné un avis défavorable.

Le site Clarebout Potatoes de Comines-Warneton exploite un congélateur de dimensions importantes – 30 mètres de haut pour 80 mètres de large –, qui génère, depuis la création de l'entreprise, des nuisances principalement olfactives et sonores. Le projet d'extension du site prévoit la construction d'un second congélateur.

La ministre wallonne de l'environnement avait indiqué le 13 novembre 2017 que la position des autorités belges pourrait être revue avec le développement du transport fluvial. Le nouveau dossier, présenté par Clarebout le 20 novembre 2018 et complété en juin 2019, a fait l'objet, à la demande du préfet du Nord, d'une nouvelle consultation publique, entre le 8 juillet et le 5 août 2019, dans les communes françaises de Deûlémont, Frelinghien et Comines, du fait de l'impact potentiel du projet sur le territoire français.

Les 177 observations formulées par le public, les trois communes et les services de l'État ont été unanimement défavorables. Aussi le préfet du Nord a-t-il de nouveau émis, le 9 septembre 2019, un avis défavorable sur le projet d'installation du second congélateur, soulignant les manques du dossier, à propos notamment des rejets dans la Lys et des impacts sur les zones humides, ainsi que des questions des inondations et des incendies.

La ville belge de Comines-Warneton a notifié le 24 septembre 2019 un arrêté de refus du permis de construire. Un recours a été introduit le 18 octobre 2019 par la société, qui a fourni des compléments. Sur cette base, une

nouvelle enquête publique s'est déroulée entre le 12 et le 27 février 2020, à l'issue de laquelle la ville de Comines-Warneton a émis un nouvel arrêté de refus, le 24 mars 2020.

Néanmoins, les ministres wallons de l'environnement et de l'aménagement du territoire ont signé, le 10 août 2020, un arrêté autorisant le projet, avec la mise en place d'un comité d'accompagnement auquel pourraient participer les maires des communes frontalières. Seul le bourgmestre de la commune de Comines-Warneton pouvait présenter un recours sur cette décision devant le Conseil d'État belge, ce qu'il a fait le 14 septembre 2020. Le préfet du Nord, qui relaie la position du Gouvernement, a signifié à la ministre de l'environnement wallonne, par un courrier du 31 octobre 2020, son étonnement sur l'autorisation donnée, lui a rappelé les réserves des autorités françaises sur le projet et l'a informée de l'avis favorable qu'il rendrait lors de la consultation de ses services sur le recours introduit par le bourgmestre de la commune de Comines-Warneton, marquant ainsi la constance de la position française.

Mme la présidente. La parole est à Mme Brigitte Liso.

Mme Brigitte Liso. Je vous remercie, madame la ministre déléguée, pour votre réponse. Image valant long discours, je ne peux que vous inviter, avec vos collègues du ministère de la transition écologique, à vous rendre dans la belle commune de Deûlémont.

Données clés

Auteur : [Mme Brigitte Liso](#)

Circonscription : Nord (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1133

Rubrique : Emploi et activité

Ministère interrogé : Transition écologique

Ministère attributaire : Transition écologique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 novembre 2020](#)

Réponse publiée le : 25 novembre 2020, page

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [17 novembre 2020](#)